



Rapport sur les critères ESG de TRECENTO AM pour l'année 2019

TRECENTO ASSET MANAGEMENT - SAS au capital de 300 000 euros
Siège social : 33 rue de Miromesnil – 75008 Paris
Agrément AMF N° GP-12000002 du 16 janvier 2012
R.C.S. Paris : 538 141 334

INTRODUCTION

Trecento AM est une société de gestion entrepreneuriale qui, à aujourd'hui, n'a pas obtenu de label ou certification ISR ou solidaire pour les fonds d'investissement qu'elle gère. Toutefois, ce rapport explique plus en détails les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs ESG dans notre politique d'investissement et de gestion des risques.

Indépendamment de la réglementation française sur les critères ESG, Trecento AM a décidé de devenir signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI - Principles for Responsible Investment), à la date du 7 août 2015.

Lancés à l'initiative des Nations Unies et de grands investisseurs institutionnels tels que la Caisse des Dépôts et Consignations en France, les PRI ont pour objectif la mise en œuvre transparente et « encadrée » de l'Investissement Socialement Responsable dans la finance.

En intégrant des critères extra-financiers liés aux enjeux du développement durable dans les décisions de placement, les investisseurs tendent à éviter les mouvements spéculatifs de court terme pour favoriser une gestion long terme. Ils concourent ainsi à une meilleure prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance par les entreprises.

La signature des PRI par Trecento AM démontre une volonté d'engagement sur les questions ESG.



En quoi consistent les PRI ?

Régie par les Nations Unies, cette initiative vise à encourager l'adoption de meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance par les professionnels de l'investissement.

Les PRI comportent 6 principes :

- 1/ Prendre en compte les questions ESG dans les choix d'investissement ;
- 2/ Intégrer les questions ESG dans les pratiques et politiques d'actionnaires ;
- 3/ Inviter les participations à publier des informations sur les questions ESG ;
- 4/ Favoriser l'application des principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs ;
- 5/ Travailler ensemble pour accroître l'efficacité dans l'application des principes ;
- 6/ Rendre compte individuellement des progrès dans l'application des principes.

DEFINITIONS

RSE signifie « La responsabilité sociétale des entreprises (RSE), aussi appelée responsabilité sociale des entreprises, est un « concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques, dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire ». Énoncé plus clairement et simplement, c'est « la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable ».

ESG signifie « environnementaux, sociaux et de gouvernance ». Ce sont les critères extra-financiers pris en compte dans la gestion socialement responsable. Ils permettent de mesurer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (clients, partenaires, salariés et concitoyens). Pour faciliter la comparaison des résultats des entreprises dans ces domaines, il existe des référentiels internationaux, nationaux ou sectoriels.

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) consiste à intégrer de façon systématique et traçable des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à la gestion financière. En France, toutes les sociétés de gestion proposant un fonds ISR ont l'obligation de répondre au Code de transparence AFG-FIR.



LES ENGAGEMENTS DE TRECENTO AM

Trecento AM est membre actif de l'Association Française de la gestion Française (AFG) et a adhéré à la « Charte SGP – Investisseur » de l'AFG.

Trecento AM applique également déjà un certain nombre de critères à sa propre entreprise et avec le concours de ses salariés.

Environnemental

Trecento AM s'implique dans une bonne conduite environnementale. Ceci inclut notamment :

- le tri et le recyclage des déchets ;
- la limitation dans l'utilisation de plastiques en tout genre ;
- la sensibilisation des collaborateurs au respect de l'environnement.

Sociétal

Trecento AM s'implique dans une bonne conduite sociétale. Ceci inclut notamment :

- Fidélisation des salariés : Rémunération / Primes ;
- Conditions d'hygiène et de sécurité : Un document unique de sécurité est rédigé et à disposition des salariés ;
- Formation des salariés : Trecento AM investit dans la formation continue de ses équipes ;
- Organisation d'événements d'entreprise permettant ainsi de développer la cohésion de celle-ci ;

Gouvernemental

Trecento AM s'implique dans une bonne conduite environnementale. Ceci inclut notamment :

- Code de conduite/déontologie : Trecento AM a établi un règlement intérieur que chaque collaborateur signe à son arrivée dans la société ainsi que le code de déontologie de la profession établit par l'AFG et validé par l'AMF ;
- Publication sur le site Internet de la société de gestion de la politique de vote.

LES CRITERES ESG DANS NOS INVESTISSEMENTS

La gestion de Trecento AM est une gestion de conviction qui s'appuie sur la connaissance approfondie des sociétés. Trecento AM a une politique d'investissement sur les marchés financiers, notamment au travers d'actions de sociétés cotées.

Dans son approche de gestion, l'équipe de Trecento veille à intégrer dans ses analyses d'investissements une réflexion socialement responsable répondant aux enjeux de certains secteurs comme celui de la santé ou de la robotique. Ayant conscience que la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux conduit à une meilleure évaluation des risques, des critères ESG sont pris en compte dans l'analyse des sociétés. Dans le cadre de sa politique d'investissement, Trecento AM a toutefois choisi de ne pas prendre en compte simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance mais de les étudier indépendamment.

Les principaux critères ESG étudiés sont :

- Politique Globale de l'entreprise (politique ESG mise en place)
- Gouvernance (membres indépendants dans les organes de gouvernance)
- Social (politique de participation/intéressement des salariés, politique de non-discrimination)
- Environnement

Trecento a une politique d'investissement sur les marchés financiers, notamment au travers d'actions de sociétés cotées. Le poids de son investissement dans chacune des sociétés étant très minoritaire, elle n'a pas de poids lors des AG de ces sociétés. Dans ce cadre, elle a défini une politique de vote lui permettant d'aller voter à partir du moment où la position représentait 3% du capital de la société.

Trecento AM rencontre également les sociétés dans lesquelles elle investit et accorde à cette occasion une attention particulière à la stratégie et aux actions du management sur les critères ESG.

Investissements des FCP Trecento Santé et Trecento Robotique

Les OPCVM Trecento Santé et Trecento Robotique ont chacun un encours inférieur à 500 millions d'euros, Trecento AM n'est pas tenu de publier un rapport pour ces fonds restituant les modalités de prise en compte des informations ESG.

Toutefois, Trecento AM confirme que dans son approche de gestion, l'équipe veille à intégrer ses investissements dans une réflexion socialement responsable répondant aux enjeux du secteur de la santé. Même si Trecento AM a choisi de ne pas prendre en compte simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, elle les étudie indépendamment sous différents points.

L'épargne salariale

Trecento AM gère également de l'épargne salariale pour des centaines de salariés de différentes sociétés. L'épargne salariale est déjà en soit une démarche sociale importante.

Aucun des FCPE gérés par Trecento AM n'a un encours supérieur à 500 millions d'euros, ce qui explique que Trecento AM ne publie pas de rapport pour ces fonds restituant les modalités de prise en compte des informations ESG.

Toutefois, la société de gestion s'engage, lorsque les investissements des FCPE ne sont pas faits en direct sur des actions ou obligations, à sélectionner des fonds externes (OPCVM ou FIA) labellisés ISR, ESG ou solidaires.

CONCLUSION

Trecento AM s'engage à intégrer dans sa pratique quotidienne une prise en compte plus concrète et rationnelle des critères ESG. Bien loin d'être une contrainte, Trecento AM voit dans cette généralisation des questions ESG l'opportunité de tenir un rôle d'investisseur responsable, engagé.

Comme mentionné dans les rapports précédents, Trecento AM a toujours eu pour ambition d'adopter une démarche ESG plus poussée. En 2019, Trecento AM a décidé de renforcer sa démarche d'intégration et d'analyse ESG afin de proposer des produits d'épargne socialement responsables et labellisés ISR à ses clients. La prise en compte des critères ESG dans la sélection des investissements participe à l'identification et à la minimisation de risques liés à chaque émetteur pouvant se traduire en un risque opérationnel, réputationnel (ou autre) se matérialisant potentiellement en un risque financier.

L'équipe de Trecento AM s'est donc mobilisée pour implémenter et définir une stratégie ISR/ESG, pour les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique, conforme à la réglementation française en vigueur et aux règles du Label ISR (label d'Etat français). Cette démarche a abouti en janvier 2020, ce qui explique que ce rapport ne l'intègre pas encore.

En date du 22/01/2020, l'Autorité des Marchés Financiers a agréé la mutation ISR du fonds Trecento Santé (pour une date d'effet au 27/02/2020 à laquelle le fonds sera renommé Trecento Santé ISR) et le dossier de mutation ISR du fonds Trecento Robotique est en cours. De plus, les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique espèrent obtenir le Label ISR au 1er ou 2e trimestre 2020.

La démarche ISR de Trecento AM a pour objectif d'associer performance financière et extra-financière des émetteurs non seulement dans un but de création de valeur, dans le meilleur intérêt de nos clients, mais aussi pour contribuer au développement durable en encourageant les meilleures pratiques ESG. Cette démarche inclut une politique d'engagement visant à influencer les émetteurs sur la prise en compte des critères ESG dans le cadre de leur stratégie de développement par un dialogue avec les sociétés, une politique de vote aux assemblées générales et le soutien d'initiatives de place œuvrant pour une amélioration de l'intégration des critères ESG par les émetteurs.

Le prochain rapport sur les critères ESG, pour l'année 2020, intégrera cette évolution majeure de notre politique d'investissement. Il sera publié début 2021.